

DEPARTEMENT VAR CANTON SIX-FOURS-LES- PLAGES	REPUBLIQUE FRANCAISE  Liberté-Egalité-Fraternité	N°  1691
COMMUNE SIX-FOURS-LES- PLAGES		
LC/EL	<b>ARRETE DU MAIRE</b>	

**Jean-Sébastien VIALATTE,**  
**Député-Honoraire**  
**Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES**

VU l'élection du Maire et des Adjoints date du 3 juillet 2020.

VU la délibération n°16910 du 16/07/2025 autorisant le lancement de la procédure de mise en concurrence pour le local n°3 situé dans le bâtiment du Port Méditerranée.

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner les membres de la Commission ad hoc qui sera chargée d'ouvrir et d'analyser les offres.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Jeremy VIDAL (4ème adjoint), Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL (8ème adjoint) et Monsieur Hervé FABRE (14ème adjoint) sont désignés en tant que membres de la Commission en charge d'ouvrir et d'analyser les offres réceptionnées dans le cadre des procédures de mise en concurrence pour l'attribution du local n°3 situé dans le bâtiment du Port Méditerranée.

**ARTICLE 2 :** La Directrice Générale des Services de la Mairie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** le présent arrêté sera transmis en Préfecture.

FAIT A SIX.FOURS.LES.PLAGES Le 15 SEP. 2025



J.S. VIALATTE  
 Député-Honoraire  
 Maire de SIX.FOURS.LES.PLAGES  
 Vice-Président de la Métropole Toulon-Provence  
 Méditerranée

Accusé de réception en préfecture  
 083-218301299-20250915-1691-A1  
 Date de télétransmission : 15/09/2025  
 Date de réception préfecture : 15/09/2025